

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi 10 février 2004 à 20h00 au centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle sont présents :

Bruce Campbell, maire, Roger Larose, maire suppléant, les conseillers, Jim Coyle, Harold McKenny, Brian Middlemiss, Garry Dagenais et William Twolan.

Absence motivée: Pierre Lafrance, conseiller.

Également présents le secrétaire-trésorier et quelques contribuables.

**PAROLE AU PUBLIC**

**Jean-Claude Carisse**

Monsieur Carisse demande si le président de FRAPP a été avisé des sommes disponibles supplémentaires pour les chemins de tolérance.

*Réponse : M. Pierre Lafrance est en contact avec le président de FRAPP.*

**Vladimir Tolstoy**

M. Tolstoy mentionne qu'il a apprécié la présentation de la MRC sur le PGMR. Il se demande si la valeur des bacs à recyclage ( $\pm 100,00\$$ ) n'incite pas au vol de ceux-ci.

*Réponse : M. le maire mentionne qu'il n'y a pas de problème de vol dans les municipalités où le système est déjà implanté.*

**Guy Roussel**

M. Roussel demande des informations concernant le comité municipal du dépotoir.

*M. Jim Coyle explique que ce comité est là pour s'occuper au jour le jour du département et que le dossier du site d'enfouissement est du ressort du conseil au complet.*

**04-02-32**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Période de questions du public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance spéciale du 7 janvier 2004
  - 4.2 Procès-verbal de la séance régulière du 20 janvier 2004
  - 4.3 Procès-verbal de la séance spéciale du 29 janvier 2004
- 5. Administration**
  - 5.1 Liste des factures à payer
  - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.3 Liste des factures payées – suite à l'approbation des engagements de dépenses
  - 5.4 Engagement de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le mois de février
  - 5.5 Radiation – petits montants
  - 5.6 Avis de motion – Division et districts électoraux
  - 5.7 Ajustement de revenu
  - 5.8 Demande d'ajout juridique

- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Rapport du responsable du département
  - 6.2 Rapport du délégué du département – (animaux errants – janvier 2004)
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Lumière de rue – intersection chemin McCaffrey et Route 148
  - 7.2 Lumière de rue – intersection chemin Kerr et chemin Crégheur
  - 7.3 Signature des contrats – prise en charge des chemins et parc – projet Xonar
  - 7.4 Camion – déneigement
  - 7.5 Demande au M.T.Q. – chemin du Lac-des-Loups
  - 7.6 Demande d'aide financière – Programme d'amélioration réseau routier local
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Fondex Outaouais - Acquisition de terrain et servitudes – Échéancier du 2<sup>e</sup> appel d'offres – Traitement des eaux usées – Quyon
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme – session du 19 janvier 2004
  - 9.2 Rapport du délégué du département (permis émis en janvier 2003)
  - 9.3 Demande de cadastre – Joseph Hickey
  - 9.4 Projet de règlement 02-04 – amendement le règlement 178-01 – afin d'ajouter les voies cyclables
  - 9.5 Règlement 07-03 – superficie minimale des bâtiments
  - 9.6 Règlement 08-03 – concernant les chemins se terminant en cul-de-sac
  - 9.7 Demande de cadastre – Michel Kelm
  - 9.8 Demande de cadastre – William E. Hamilton
  - 9.9 Offres - Location d'un véhicule
  - 9.10 Publication – avis public – membre du C.C.U.
- 10. Loisirs et culture**
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Correspondance de la Commission municipale du Québec – demande d'exemption de taxes foncière pour « alcooliques et toxicomanes de Luskville »
  - 12.2 Correspondance du Centre social Kogaluk – Supplément au loyer de 10% pour 17 unités de logement social
  - 12.3 Formulaire Entente avec le ministère des Transports– immeubles excédentaires
  - 12.4 Correspondance du Centre social Kogaluk – nombre de logements
  - 12.5 Courriel de Marc Fortin – formation gratuite en Système d'information géographique
  - 12.6 Correspondance de M. John Ramsay
- 13. Dépôt de documents**
  - 13.1 Budget 2004 de l'O.M.H. de Pontiac
  - 13.2 Correspondance de M. Mann du Développement Xonar – remerciements
  - 13.3 Accusé réception de notre résolution 03-11-911 du bureau de la Ministre responsable de l'administration gouvernementale
  - 13.4 Amendement no 1 à la convention d'aide financière – sentiers récréatifs Wyman-Aylmer
  - 13.5 Article dans le journal « Le Soleil » de Québec - Loi sur la protection du territoire agricole
  - 13.6 Procès-verbal du Conseil de la MRC des Collines du 26 novembre 2003
  - 13.7 Projet de l'ordre du jour et procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC des Collines du 15 janvier 2004
  - 13.8 FQM - Communiqué – La mutuelle des municipalité de Québec
  - 13.9 Correspondance - PG Mensys Systèmes d'information
  - 13.10 Correspondance de Michel et Christiane St-Amand – photos
  - 13.11 Correspondance de Mme Sylvie Desfossés
  - 13.12 Correspondance de Groupe Ultima Inc. – bulletin de gestion des risques et de la prévention

14. Période de questions  
15. Levée de l'assemblée

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**04-02-33**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 JANVIER 2004**

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 7 janvier 2004 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

**04-02-34**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 JANVIER 2004**

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 20 janvier tel que rédigé et distribué.

Adoptée

**04-02-35**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 JANVIER 2004**

Proposé par Garry Dagenais  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 29 janvier tel que rédigé et distribué.

Adoptée

**04-02-36**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de 12 741,79 \$ (voir annexe) pour la période se terminant le 28 janvier 2004 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-37**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne connaissance de la liste des dépenses incompressibles au montant de 149 930,35 \$ (voir annexe) pour la période se terminant le 28 janvier 2004 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste et les exigences édictées dans la résolution numéro 03-03-513.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-38**

**LISTE DES FACTURES PAYÉES SUITE À L'APPROBATION DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES**

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de 55 429,71 \$ (voir annexe) pour la période se terminant le 28 janvier 2004 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-39**

**ENGAGEMENTS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR LE MOIS DE FÉVRIER**

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe « A » ci-joint pour un montant total de 3 779,02 \$ taxes en sus.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-40**

**RADIATION – PETITS MONTANTS**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE, pour fins de saine gestion et d'économie, la municipalité autorise la radiation de sommes dues par les contribuables de moins d'un dollar.

Une liste devra être fournie au conseil annuellement pour approbation.

Adoptée

## **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller *Jim Coyle* à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance du Conseil, un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*.

**04-02-41**

### **AJUSTEMENT DE REVENU**

Il est

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'ajustement de revenu aux comptes 3145-86-7550 et 3145-66-1045, propriétés de M. Keith Fraser pour un montant de 148,21 \$, représentant une taxe d'ordure imposée en trop sur le mauvais compte.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-42**

### **DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE**

CONSIDÉRANT QUE certains élus utilisent leur véhicule personnel pour vérifier l'état des chemins et se font rembourser les dépenses pour ces déplacements;

CONSIDÉRANT QU'il serait utile de connaître la légalité de cette procédure;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande à Me Michel Lafrenière un avis juridique concernant le remboursement des dépenses de déplacement aux élus à l'intérieur de la municipalité à un maximum de 200,00\$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-43**

### **LUMIÈRE DE RUE – INTERSECTION CHEMIN McCAFFREY ET ROUTE 148**

Il est

Proposé par William Twolan  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de payer la somme de 1 479,50 \$ pour l'installation d'un poteau et d'un luminaire au coin des rues McCaffrey et de la route 148.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-44**

**LUMIÈRE DE RUE – INTERSECTION CHEMIN KERR ET CHEMIN CRÉGHEUR**

Il est

Proposé par        Brian Middlemiss  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de payer la somme maximale de 625,00 \$ pour l'installation d'un poteau et d'un luminaire au coin des chemins Kerr et Crégheur.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-45**

**SIGNATURE DES CONTRATS – PRISE EN CHARGE DES CHEMINS ET PARC – PROJET XONAR**

Il est

Proposé par        William Twolan  
Appuyé par        Garry Dagenais

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le secrétaire trésorier à signer les documents pertinents pour la prise en charge des chemins et du parc dans le projet Xonar comme suit :

- 1 - Chemins : lots 1A-96-80, 1A-96-81, 1A-96-82 et 1A-96-39, rang 1, canton d'Eardley
- 2 - Parc : lot 1A-96-67, rang 1, canton d'Eardley

Adoptée

**04-02-46**

**CAMION - DÉNEIGEMENT**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        William Twolan

ET RÉSOLU de payer le salaire de camionneur aux employés utilisant le camion no 62 (dénéigement), celui-ci ayant un poids supérieur à 4500 kg avec l'équipement de déneigement et l'employé qui conduit ce véhicule d'hiver doit avoir un permis de conduire classe 3.

Adoptée

**04-02-47**

**DEMANDE AU M.T.Q. – CHEMIN LAC-DES-LOUPS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quelques appels de citoyens concernant l'état du chemin du Lac-des-Loups;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est de responsabilité du M.T.Q.;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au M.T.Q. d'installer de la signalisation pour indiquer les endroits cahoteux sur le chemin Lac-des-Loups dont entre-autre, à l'endroit où la route passe de l'asphalte au gravier et d'assurer un suivi adéquat pour la saison du printemps.

Adoptée

**02-04-48**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AMÉLIORATION  
RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevait depuis quelques années un montant de 78 000,00 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE la députée Mme Charlotte L'Écuyer a diminué ce montant pour l'année 2003 à 30 000,00 \$, soit une coupure de 48 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a du, en 2003, limiter ses interventions pour l'amélioration de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte sur ces sommes pour maintenir et améliorer son réseau routier local et que sans l'aide gouvernementale, il est impossible de le faire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande à Mme Charlotte L'Écuyer, députée du comté de Pontiac, d'augmenter sa contribution à la Municipalité de Pontiac au montant de 78 000,00 \$ pour l'année 2004 dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local et d'ajouter une somme de 48 000,00 \$ représentant le manque à gagner que la municipalité a du subir en 2003.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-49**

**AUTORISATION DE SIGNATURES – SERVITUDES – ASSAINISSEMENT DES  
EAUX**

Il est

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire et le secrétaire trésorier à signer les servitudes nécessaires pour les travaux d'assainissement des eaux dans le village de Quyon, notamment du côté est du pont sur rue de Clarendon appartenant à M. Bob Gordon, sur le terrain de Quyon Ensemble et de M. Claude Marcotte à l'extrémité nord sur le chemin Ferry, tel que présenté aux plans fournis par Michel Fortin, arpenteur.

Adoptée

**04-02-50**

**DEMANDE DE CADASTRE – JOSEPH HICKEY**

CONSIDÉRANT QUE la demande du requérant n'est que de reconnaître une situation déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé rencontre les normes du règlement de lotissement no. 178-01;

CONSIDÉRANT QU'une résidence est construite sur ledit terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais  
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE le Conseil appuie la demande du requérant de créer le lot 21-33, du rang 8, Canton Eardley, tel que démontré sur le plan de l'arpenteur-géomètre M. Michel Fortin sous ses minutes : 11891.

Adoptée

**04-02-51**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 178-01 AFIN D'AJOUTER LES VOIES CYCLABLES ET PISTES RÉCRÉATIVES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et d'intérêt public de réglementer les voies cyclables et pistes récréatives à être construites sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » permet aux municipalités du Québec, par le biais de leur règlement de lotissement, de réglementer les voies cyclables et pistes récréatives sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption de telles dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 20 janvier 2004;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QU' il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Municipalité de Pontiac et il est par le présent règlement ordonné et statué à savoir :

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 02-04**

**Modification au règlement de lotissement no 178-01, à l'article 3.5.5,  
intitulé « Largeur d'emprise des voies de circulation », ajout de l'article 3.5.5.2  
Voies cyclables et pistes récréatives**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption des dispositions proposées par ce règlement, au règlement de lotissement no 178-01, à l'article 3.5.5, intitulé « Largeur d'emprise des voies de circulation », ajout de l'article 3.5.5.2, intitulé « voies cyclables et pistes récréatives»;

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Ajouter au Règlement de lotissement no 178-01, à la suite de l'article 3.5.5.1 :

**3.5.5.2 Voies cyclables et pistes récréatives**

Tout aménagement cyclable et récréatif doit rencontrer les normes établies par le « Guide technique d'aménagement des voies cyclables ».

**ARTICLE 3**

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues selon la loi.

Adoptée

**04-02-52**

**RÈGLEMENT NO. 07-03, nommé : « Modification au règlement numéro 177-01 – Règlement de zonage »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de réglementer la superficie d'occupation au sol des bâtiments résidentiels et non-résidentiels à être construit sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » permet aux municipalités du Québec, par le biais de leur règlement de zonage, de réglementer la superficie d'occupation minimale au sol des bâtiments construits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption de telles dispositions réglementaires

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Garry Dagenais  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac adopte le règlement no. 07-03 comme suit :

**RÈGLEMENT NO. 07-03**  
**nommé : « Modification au règlement numéro 177-01 – Règlement de zonage »**

**« MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 177-01 –  
VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 4.1.2 – SUPERFICIE MINIMALE  
DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX RÉSIDENTIELS  
ET AJOUT DE L'ARTICLE 4.2.1.1 – SUPERFICIE MINIMALE DES  
BÂTIMENTS PRINCIPAUX NON-RÉSIDENTIELS »**

**ATTENDU QUE** ce conseil juge opportun et d'intérêt public de remplacer article 4.1.2 du Règlement de zonage no. 177-01, afin d'y inclure une superficie minimale pour le bâtiment principal résidentiel sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption des dispositions proposées par ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par Garry Dagenais  
Appuyé par Brian Middlemiss

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

Remplacer l'article 4.1.2 du règlement de zonage 177-01, par ce qui suit :

4.1.2 La superficie minimale d'un bâtiment principal résidentiel

Une superficie au sol minimale d'un bâtiment principal résidentiel est applicable et doit respecter les normes suivantes :

Bâtiment d'un étage : 85 mètres carrés minimums au sol

Bâtiment de deux étages : 45 mètres carrés minimums au sol

Tout bâtiment accessoire, garage ou autre, rattaché au bâtiment principal, ne sera pas considéré aux fins du calcul de la superficie minimale au sol.

**ARTICLE 2 :**

Ajout de l'article 4.2.1.1, au règlement de zonage no. 177-01.

4.2.1.1 La superficie minimale d'un bâtiment principal non-résidentiel

Bâtiment d'un étage : 85 mètres carrés minimum au sol

Bâtiment de deux étages : 45 mètres carrés minimum au sol

**ARTICLE 3 :**

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Adoptée

**04-02-53**

**RÈGLEMENT No 08-03, nommé : « Modification au règlement numéro 178-01 – Règlement de lotissement »**

**« MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 178-01  
CONCERNANT LES CHEMINS SE TERMINANT EN CUL-DE-SAC »**

**ATTENDU QUE** ce conseil juge opportun et d'intérêt public de modifier le Règlement de lotissement no. 178-01 afin de réglementer les chemins se terminant en cul-de-sac;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption des dispositions proposées par ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par Jim Coyle

Appuyé par William Twolan

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

Ajouter au Règlement de lotissement no 178-01, à la suite de l'article 3.5.5:

**Article 3.5.5.1 CUL-DE-SAC**

Le cul-de-sac peut être employé lorsqu'il s'avère une solution pratique et/ou économique pour l'exploitation d'un lot dont la forme, le relief ou la localisation ne se prête pas à l'emploi d'une rue continue.

Une telle rue doit se terminer par un cul-de-sac ayant un rayon extérieur minimum de quinze mètres (15m).

**ARTICLE 2 :**

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Adoptée

**04-02-54**

**DEMANDE DE CADASTRE – MICHEL KELM**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser une partie du lot 3, rang 2, Canton de Eardley, afin de créer le lot 3-60, Rang 2, Canton de Eardley ;

CONSIDÉRANT QUE la demande du requérant est conforme à l'article 256.1 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT QUE la demande du requérant n'est que de reconnaître une situation déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire construire une maison uni-familiale sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de supporter la demande du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par William Twolan  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande du requérant de subdiviser une partie du lot 3-60, rang 2, Canton d'Eardley, tel que démontré dans le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Michel Fortin sous ses minutes : 12488.

Adoptée

**04-02-55**

**DEMANDE DE CADASTRE – WILLIAM E. HAMILTON**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser une partie du lot 17C, rang 4, Canton de Onslow, afin de créer le lot 17C-1, Rang 4, Canton de Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire construire une résidence uni-familiale sur le lot ci-haut mentionné;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de supporter la demande du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande du requérant de subdiviser une partie du lot 17C, rang 4, Canton de Onslow, afin de créer le lot 17C-1, rang 4, Canton de Onslow, tel que démontré dans le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Richard Fortin sous ses minutes : 7112.

Adoptée

Garry Dagenais quitte la table à 20h45.

**04-02-56**

**LOCATION DE VÉHICULE**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a obtenu des offres de diverses fournisseurs pour la location d'un véhicule qui servira à des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la dépense, sur trois ans est inférieur à 25 000\$ et que l'on peut contracter de gré à gré avec un fournisseur;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte l'offre de *Bélisle Automobile* pour la location d'un véhicule de marque *Cavalier* pour la somme de 307,37 \$ par mois.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

Garry Dagenais revient à 20h50.

**04-02-57**

**PUBLICATION – AVIS PUBLIC – C.C.U.**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à la publication d'un avis pour un appel de candidature pour une personne intéressée à siéger au comité consultatif d'urbanisme. Un budget maximum de 500 \$ est consacré à ces fins.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

**04-02-58**

**EXEMPTION DE TAXES – 76 CHEMIN DU VILLAGE**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac s'oppose à la demande d'exemption de taxes de la propriété sise au 76 chemin du Village, cet établissement étant reconnu comme étant une maison de chambre et que ce type d'utilisation, à moins de preuve contraire, ne devrait pas bénéficier d'exemption de taxe, étant une activité commerciale.

Adoptée

#### **04-02-59**

#### **BUDGET – O.M.H.**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le projet de budget soumis par l'O.M.H. et contribue une somme de 8 237,00 \$ pour l'année 2004. Un ajustement au poste budgétaire no 02-62900-963 au montant de 2 237,00 \$ devra être effectué en cours d'année;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de payer immédiatement 75% du montant soit 6 178,00 \$ pour que l'O.M.H. paie ses taxes en entier en un seul versement.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 020402

#### **RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE**

- Correspondance de la Commission municipale du Québec – demande d'exemption de taxes foncière pour « alcooliques et toxicomanes de Luskville »
- Correspondance du Centre social Kogaluk – Supplément au loyer de 10% pour 17 unités de logement social
- Formulaire Entente avec le ministère des Transports– immeubles excédentaires
- Correspondance du Centre social Kogaluk – nombre de logements
- Courriel de Marc Fortin – formation gratuite en Système d'information géographique
- Correspondance de M. John Ramsay

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Budget 2004 de l'O.M.H. de Pontiac
- Correspondance de M. Mann du Développement Xonar – remerciements
- Accusé réception de notre résolution 03-11-911 du bureau de la Ministre responsable de l'administration gouvernementale
- Amendement no 1 à la convention d'aide financière – sentiers récréatifs Wyman-Aylmer
- Article dans le journal « Le Soleil » de Québec - Loi sur la protection du territoire agricole
- Procès-verbal du Conseil de la MRC des Collines du 26 novembre 2003
- Projet de l'ordre du jour et procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC des Collines du 15 janvier 2004
- FQM - Communiqué – La mutuelle des municipalité de Québec
- Correspondance - PG Mensys Systèmes d'information
- Correspondance de Michel et Christiane St-Amand – photos
- Correspondance de Mme Sylvie Desfossés
- Correspondance de Groupe Ultima Inc. – bulletin de gestion des risques et de la prévention

**04-02-60**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par Garry Dagenais  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h05 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

**Certificat de disponibilité de crédit / 020402**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: de 04-02-36 à 04-02-39, de 04-02-41 à 04-02-44, 04-02-48, 04-02-56, 04-02-57 et 04-02-60.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER